

TARIF DES COTISATIONS

Dates d'inscriptions	%	ACTIVITES	Tarif dégressif pour une famille (*)			
			le 1er	le 2ème	le 3ème	à/c 4ème
			100%	80%	60%	40%
du 01/09 au 31/12	100%	GYMNASTIQUE	125 €	100 €	75 €	50 €
du 01/01 au 31/03	90%		113 €	90 €	68 €	45 €
à compter du 01/04	80%		100 €	80 €	60 €	40 €
du 01/09 au 31/12	100%	TIR A L'ARC	125 €	100 €	75 €	50 €
du 01/01 au 31/03	90%		113 €	90 €	68 €	45 €
à compter du 01/04	80%		100 €	80 €	60 €	40 €
du 01/09 au 31/12	100%	EVEIL DE L'ENFANT EVEIL GYMNIQUE	93 €	74 €	56 €	37 €
du 01/01 au 31/03	90%		84 €	67 €	50 €	33 €
à compter du 01/04	80%		74 €	60 €	45 €	30 €
toute la saison	100%	JEUX DE SOCIETE	50 €	X	X	X
toute la saison	100%	ASTRO. ET SCIENCES	30 €	X	X	X

(*) le 1er est toujours la cotisation la plus élevée. Ex : 1 Eveil + 1 Gym = 125 + 74 et non 100 + 93
 Concerne uniquement gymnastique, tir à l'arc et éveil.

CAS PARTICULIERS

Moniteurs, Juges et Arbitres

Ne paient pas de cotisation à partir de la 2ème année de fonction, et s'ils pratiquent dans la même activité.

Membres pratiquant dans 2 activités différentes (uniquement gymnastique, tir à l'arc et éveil)

Paient plein tarif pour la 1ère activité et tarif réduit (égal à 80%) pour la 2ème.

Responsables : Bureau, Moniteurs, Juges... ou membres Intendance, Buvettes, Travaux ...

Ne paient pas de cotisation dans leur fonction principale. S'ils pratiquent une activité quelle qu'elle soit, paient une cotisation réduite égale à 80 %.

Pour les autres cas, demander à la Trésorière.

LOCATION VETEMENTS SPORTIFS

Caution par enfant	60,00 €	Location sokol	8,00 €
Location survêtement	20,00 €	Location léotard	10,00 €
Location justaucorps	20,00 €	Location short	6,00 €
Location polo tir à l'arc	10,00 €	Ecusson	achat 3,00 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE COMPETITIONS

Compétitions régionales	
Encadrement et juges concernés par la compétition	0
Sportifs	100 % du coût des repas et de l'hébergement

Compétitions nationales	
Encadrement et juges concernés par la compétition	0
Sportifs (hors Qualification ou Sélection Individuels)	100 % du coût des repas et de l'hébergement + une participation éventuelle aux frais de déplacement en fonction de la distance. Mais limitée à 100 € l'an pour les gymnastes et 75 % du coût pour les archers. Ces règles peuvent être revues chaque année.
Sportifs qualifiés à une finale nationale + sélection à un national individuel	0

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Ind. kms + carburant : 0,31 €

Autoroute : Frais réels